

# La lettre de l'APPCM



Lettre bimestrielle de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers

## Le mot du Président



## Enfin un statut pour le conjoint collaborateur

On le sait, les conjoints de chef d'entreprise artisanale tiennent une place importante dans l'entreprise ; leur rôle n'est plus à démontrer, il est même reconnu depuis plus de 20 ans maintenant, très exactement depuis le 10 juillet 1982, date à laquelle le législateur a donné un statut juridique spécial au conjoint. Alors pourquoi se féliciter aujourd'hui de la sortie d'un décret sur le statut du conjoint collaborateur ?

La volonté du législateur de l'époque, de laisser au conjoint la liberté de revendiquer un statut, s'est traduite dans les faits par une désaffection des intéressés quant au choix de ce statut, laissant la porte ouverte à bien des situations à risque : risque pour le conjoint de se retrouver dépourvue de droit en cas de divorce, de dépôt de bilan ou de décès du chef d'entreprise et risque pour ce dernier de se voir condamné pour « travail dissimulé ».

L'obligation d'opter pour un statut, dont celui de conjoint collaborateur défini par le décret du 1<sup>er</sup> août 2006, garantit enfin aux conjoints, et ce n'est que justice, des droits en matière

de retraite, et au chef d'entreprise une sécurité juridique quant à l'emploi non salarié de son conjoint dans l'entreprise. Outre cette protection juridique et sociale, il faut souligner les avancées du texte paru cet été : élargissement de la reconnaissance de l'activité du conjoint collaborateur qui ne se limite plus seulement aux seules tâches administratives et de gestion, possibilité de cumuler activité libérale et activité dans l'entreprise, enfin et surtout prise en compte de la situation de l'entreprise au regard du calcul des cotisations. Nous avons été entendus sur la question des cotisations à verser en accompagnement de cette mesure. L'équilibre trouvé en limitant au maximum le niveau des cotisations nous convient.

On le voit, nous avons de bonnes raisons de saluer une mesure qui prend en compte notre secteur et favorise son développement.

L'artisanat, il faut le noter, a aussi été le fer de lance des travailleurs indépendants de tous les secteurs qui bénéficieront de cette avancée.

Alain Griset



## Sommaire

### Action

→ Une association nationale pour le développement du sport dans l'apprentissage

2



### Tribune

→ Marie-Christine Gaultier, Présidente de la CMA des Côtes d'Armor

3

### Audience

→ L'APPCM reçue à Matignon



4

### Partenariat

→ Une convention de partenariat a été signée entre la FFACB et l'APPCM

4

## Omar et Fred ont du métier



Jusqu'au 24 novembre, les internautes peuvent à travers une saga « Un métier, un jour », diffusée sur [www.artisanat.info](http://www.artisanat.info), découvrir les métiers de l'artisanat.

Pour promouvoir les perspectives d'avenir offertes par l'artisanat, la Première entreprise de France s'adresse aujourd'hui directement aux jeunes par leurs moyens d'expression favoris : Internet et humour burlesque et décalé des deux comiques Omar et Fred.

## Un train pour l'artisanat



APCM

Pour la quatrième année consécutive l'APCM et les CMA, ont participé, sous la bannière de la Première entreprise de France, au « Train de la création et du développement d'entreprises » du 13 au 28 septembre. Un tour de France en treize étapes, au cours desquelles le public et les candidats repreneurs et créateurs d'entreprise ont rencontré des conseillers pour obtenir toutes les informations en matière d'accompagnement de projet, de formalités à remplir et d'aides financières.

## Reprise-création : partenariat avec Renault



En partenariat avec les chambres de métiers et de l'artisanat, Renault organise à l'occasion de la semaine de la création d'entreprises, le salon de la reprise et de la création d'agences Renault, avec pour objectifs de sensibiliser les cédants d'agence à l'importance de préparer leur transmission et de professionnaliser les créateurs ou repreneurs potentiels.

## Pratique du sport par les apprentis

# Une association nationale pour le développement du sport dans l'apprentissage

Conscients de l'importance du sport dans le processus d'éducation des jeunes, tant en ce qui concerne leur développement physique, la construction de leur personnalité que leur socialisation, les chambres de métiers et de l'artisanat et les centres de formation d'apprentis conduisent, depuis plusieurs années déjà, un ensemble d'actions pour favoriser et développer la pratique du sport chez les apprentis. Avec la création de l'association nationale pour le développement du sport dans l'apprentissage (ANDSA), l'APCM et le réseau des CMA entendent amplifier leur action.



Archives CMA24

L'idée de fédérer les actions conduites sur le terrain n'est pas nouvelle en soi, l'Union nationale sportive de l'apprentissage (UNSA), a œuvré ainsi pendant plus de 10 ans au développement du sport dans les centres de formation d'apprentis. L'initiative prise aujourd'hui avec la création de l'ANDSA s'inscrit dans le droit fil d'initiatives antérieures dont celle de l'UNSA, à la différence près qu'elle est l'émanation d'une volonté politique nationale.

Créée sous l'égide de l'APCM et avec le soutien de la MAAF, cette association, loi 1901, a pour objectifs de :

- promouvoir les activités physiques et sportives dans les centres de formation d'apprentis,
- favoriser la prise en compte du sport comme facteur de formation,
- organiser des rencontres sportives à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale,

- encourager et soutenir toutes les manifestations sportives départementales, régionales, nationales ou internationales s'adressant aux apprentis,
- regrouper les CFA et les associations sportives partageant les objectifs de valorisation de l'apprentissage par le sport,
- contribuer au renforcement d'une hygiène de vie conforme à la pratique du sport et aux responsabilités du citoyen.

L'adhésion à l'ANDSA est ouverte à tous les CFA qui pourront ainsi bénéficier d'une aide à l'organisation d'événements sportifs, de rapprochements avec les fédérations sportives, de judo, de rugby, de handball avec lesquelles des projets de convention sont en préparation, d'un soutien financier et matériel lors de compétitions régionales et nationales...

## Événement

# La 5<sup>e</sup> semaine nationale de la création-reprise d'entreprises artisanales

Dédiée aux porteurs de projet, créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales, la 5<sup>e</sup> semaine de la création-reprise organisée, du 12 au 19 octobre par l'APCM et le réseau des CMA, représente un moment fort pour promouvoir l'offre de services des chambres de métiers et de l'artisanat en matière d'accompagnement à la création reprise d'entreprise.

L'artisanat se porte bien. Avec plus de 95 000 immatriculations d'entreprises au cours de l'année 2005, l'artisanat français dépasse le cap des 900 000 entreprises. Présentes sur tout le territoire, les chambres de métiers et de l'artisanat accueillent annuellement plus de 160 000 créateurs ou repreneurs d'entreprises. Sur ce nombre, elles reçoivent 68 000 porteurs de projets en entretien individuel, forment spécifiquement 53 000 créateurs et repreneurs lors du stage préalable à l'installation (SPI) et accompagnent plus de 11 000 créateurs dans les premiers temps de la vie de l'entreprise.

### Une priorité pour tous

Pour autant, promouvoir et soutenir la création-reprise d'entreprises artisanales constitue une priorité pour tous : Etat, collectivités territoriales, branches professionnelles...

La semaine nationale de la création-reprise organisée annuellement par l'APCM, les CMA et leurs partenaires, a pour objet d'apporter une information ciblée et récurrente sur les potentialités offertes par l'artisanat, des conseils personnalisés aux porteurs de projets et à tous ceux qui veulent se lancer dans l'aventure et répondre ainsi aux enjeux posés



par la création-reprise : asseoir la pérennité des nouvelles entreprises créées.

Pour cette 5<sup>e</sup> semaine organisée sur le thème « Comment financer une création-reprise d'entreprise artisanale ? », les CMA organisent sur tout le territoire national un programme de rencontres et de manifestations pour les porteurs de projets, créateurs et repreneurs d'entreprises à qui seront remis les outils réalisés à leur intention : document de synthèse sur le financement de la création-reprise, carnet de route du créateur-repreneur. ■



Marie-Christine Gaultier

Présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor (Dinan), membre du bureau de l'APCM et Présidente du comité de pilotage « femmes dans l'artisanat » de l'APCM.

### Quels commentaires avez-vous envie de faire sur les textes récents relatifs au statut du conjoint de chef d'entreprise artisanale ?

La grande avancée, c'est de devoir statuer par obligation sur le statut du conjoint. Désormais, le chef d'entreprise préoccupé par de nombreuses questions ne peut plus dire « on verra plus tard » au risque de faire de son conjoint un travailleur clandestin.

Autre point important, avec le décret paru cet été nous sortons enfin d'un flou juridique et nous avons une définition précise de ce qu'est un conjoint collaborateur.

Enfin, il était essentiel de permettre un large choix de statuts pour ne pas pénaliser l'entreprise artisanale. Les textes prennent en compte cette réalité.

### Vous êtes aussi présidente du comité de pilotage « femmes dans l'artisanat », quels sont les projets qui vous tiennent particulièrement à cœur ?

Pour moi, il est essentiel que les conjointes soient associées au choix de leur statut. Je vais m'employer à ce que notre groupe de travail élabore une plaquette d'information à destination des artisans et de leurs conjoints. Par ailleurs, avec ce même groupe de travail, nous mettons en place un « observatoire de la place des femmes dans l'artisanat » qui nous donnera les indicateurs dont nous avons besoin pour progresser dans notre démarche et :

- promouvoir l'entrepreneuriat féminin,
- développer l'égalité professionnelle des hommes et des femmes dans les petites entreprises,
- favoriser la mixité dans tous les métiers,
- faire reconnaître le travail réalisé par les conjoints de l'entreprise familiale.

## Carnet de route

Cette nouvelle édition du carnet de route a été conçue à l'intention des porteurs de projets, créateurs et repreneurs d'entreprises qui souhaitent s'installer dans l'artisanat. L'Assemblée permanente des chambres de métiers et ses partenaires, l'Agence pour la création d'entreprises (APCE), MAAF assurances, le Groupe Banque Populaire et EDF, ont créé ensemble ce carnet de route qui se compose de quatre parties : les conseils, l'assurance, le financement et la maîtrise de l'énergie.





## L'entreprise à caractère artisanal : un concept qui fait son chemin



UEAPME

François Moutot, directeur général de l'APCM, Hans-Werner Müller, secrétaire général de l'UEAPME et Blando Palmieri, UEAPME.

Le 5 septembre dernier, au Conseil Economique et Social Européen se sont réunies, sous la présidence de François Moutot, les organisations nationales membres de l'UEAPME pour le lancement des travaux sur l'entreprise à caractère artisanal.

Quarante participants étaient présents, témoignant ainsi de leur intérêt pour une problématique dont l'enjeu est d'œuvrer à la reconnaissance d'un concept européen d'entreprise à caractère artisanal et de favoriser à terme l'accès des artisans aux marchés européens et internationaux.

A l'ordre du jour de la réflexion : la définition de dénominateurs communs aux différents pays de l'Union, propres à qualifier l'entreprise à caractère artisanal vis-à-vis des PME.

L'activité de production de biens et de services, l'ancrage dans un environnement de proximité, l'acquisition et la transmission de savoir-faire, le rôle incontournable du chef d'entreprise sont d'ores et déjà les quatre critères cumulatifs retenus par le groupe de travail. A suivre...

## Le chiffre... 37 037

C'est le nombre de créations d'entreprises artisanales enregistrées au premier semestre 2006, soit une hausse de 5,2 % par rapport aux créations enregistrées l'année précédente pour la même période. Un chiffre qui confirme bien que la création d'entreprises poursuit son accélération.

## Audience

# L'APCM reçue à Matignon

Le 26 juillet dernier, Alain Griset, Président de l'APCM, accompagné des membres du bureau, a présenté au Premier ministre, Dominique de Villepin en présence de Renaud Dutreil, ministre des PME et de l'Artisanat, les sept propositions de mesures qu'il souhaiterait voir prises par le gouvernement pour soutenir l'artisanat et conforter le statut de l'entrepreneur individuel :

- ✓ rendre l'entreprise prioritaire,
- ✓ instituer l'entreprise individuelle,
- ✓ rétablir une équité de traitement entre toutes les entreprises individuelles,
- ✓ libérer les salaires des charges de solidarité,
- ✓ financer l'apprentissage junior par un financement direct aux centres de formation d'apprentis,
- ✓ soutenir la réforme des FAF souhaitée par le secteur,
- ✓ créer une véritable simplification administrative pour les artisans en faisant des chambres de



LMA

Dominique de Villepin s'est montré déterminé à suivre ces propositions.

métiers et de l'artisanat l'intercesseur unique des entreprises.

Ces propositions ont reçu un accueil favorable de la part du Premier ministre qui a affirmé sa détermination à poursuivre les pistes ouvertes au cours de l'audience. ■

## Enregistrement des contrats d'apprentissage Une nouvelle mission pour les chambres de métiers et de l'artisanat

Désormais l'enregistrement des contrats d'apprentissage conclus par les entreprises immatriculées au répertoire des métiers et de l'artisanat. Une nouvelle mission pour les CMA qui doivent vérifier que le contrat d'apprentissage satisfait aux dispositions du code du travail, et notamment que sont respectés les conditions de compétences du maître d'apprentissage ainsi

que le plafond d'emploi simultané d'apprentis par entreprise.

Avec l'appui technique de l'APCM, les CMA s'approprient leur nouveau rôle et se préparent à mettre en œuvre la nouvelle procédure d'enregistrement des contrats conformément au décret du 26 juillet 2006. Tous nos vœux les accompagnent pour la mise en place de ce nouveau dispositif. ■

## Partenariat

# La FFACB et l'APCM s'unissent

Le 23 juin dernier, une convention de partenariat a été signée entre la Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment (FFACB) et l'APCM pour promouvoir le mouvement coopératif et favoriser l'accès aux marchés des entreprises du bâtiment.

En effet, la structure coopérative artisanale offre aux artisans regroupés les complémentarités de moyens et les économies d'échelle indispensables pour s'adapter aux exigences du marché, s'organiser pour faire face à la concurrence, répondre aux attentes des clients et à leurs besoins.

Le soutien apporté par l'APCM à ce mouvement coopératif traduit la volonté du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat de promouvoir la coopération interentreprises et l'organisation en réseau des artisans, outils privilégiés de modernisation et d'anticipation des évolutions du secteur.

Cette initiative correspond à l'une des priorités du projet politique des chambres de métiers et de l'artisanat qui est de fédérer les compétences et les énergies du secteur. ■



La Lettre de l'APCM • Bimestrielle • Directeur de la publication : Alain Griset • Rédacteur en chef : François Moutot • Secrétariat de rédaction : Céline Rioufol-Vasselle • APCM - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 10 00 - www.apcm.com • Diffusion : Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél. : 01 44 43 10 91 - Fax : 01 44 43 10 46 • Tirage : 4 000 exemplaires • Editeur : Edimétiers - Tél. : 01 42 74 28 78 • Création Graphique : Christophe Brugère • Impression : Edips Imprimeurs • ISSN 1950-8093 • Abonnement annuel (6 numéros) : 15 euros